



Commune de La Louvière

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme ;

Le demandeur est Monsieur Begesi Fikrete demeurant rue Camille Deberghe 43 bte 5 à 7100 La Louvière ;

Le terrain concerné est situé Rue Professeur Omer Tulippe 23 à 7100 Saint-Vaast et cadastré Saint-Vaast (6) section D n° 180C2 ;

La demande de permis, qui consiste en l'extension du rez-de-chaussée d'un bâtiment existant, nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40 du Code du développement Territorial (CoDT) étant donné que le projet est en écart à l'article 18 « unité de construction d'ensemble » du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) concernant le point F « logements de type E » de l'article IV « hors périmètre Tillier » de l'annexe « 13-10 » vu que l'extension n'est pas autorisée ;

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Cela permettra de pouvoir conserver des mesures sanitaires optimales pour tous suite à la pandémie du « Covid19 ». Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/27 79 59 ou à l'adresse mail suivante : urbanisme@lalouviere.be ;

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Finet (téléphone 064/277959), dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale 1 - auprès du Développement territorial ;

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07/04/2021 au 21/04/2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lalouviere.be